

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A	1	1	
Total		1	1	
FILIERES ADMINISTRATIVE ①				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché principal	A	3	3	
Attaché	A	2,80	2,80	1 x 0,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	4	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint adm principal de 1ère cl	C	7,70	7,70	1 x 0,70
Adjoint adm principal de 2ème cl	C	10,50	9,50	1 x 0,50
Adjoint adm	C	6	5	
Total		36,00	34,00	2,00
TECHNIQUE ②				
Ingénieur	A	1	1	
Technicien Principal 1ère cl	B	1	1	
Technicien Principal 2ème cl	B	4	4	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	3	2	
Agent de maîtrise	C	5	5	
Adjoint tech principal de 1ère cl	C	15	14	
Adjoint tech principal de 2ème cl	C	47,50	45,50	1 x 0,5
Adjoint tech	C	23,10	22,10	2 x 0,8
Total		100,60	95,60	2,10
SOCIALE ③				
ATSEM principal de 1ère classe	C	2	2	
ATSEM principal de 2ème classe	C	8	8	
Total		10,00	10,00	
MEDICO-SOCIALE ④				
MEDICO-TECHNIQUE ⑤				
SPORTIVE ⑥				
ETAPS principal de 1ère classe	B	1	1	
Total		1,00	1,00	
CULTURELLE ⑦				
Bibliothécaire	A	1	1	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	3	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	2	2	
Total		10,00	10,00	
ANIMATION ⑧				
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
Animateur	B	1,60	1,60	1 x 0,60
Adjoint d'animat° principal de 2ème cl	C	1	1	
Total		3,60	3,60	0,60
POLICE MUNICIPALE ⑨				
Chef de service de police principal de 2ème classe	B	1	1	
Brigadier chef principal	C	4	4	
gardien	C	1		
Total		6,00	5,00	
EMPLOIS NON CITES ⑩				
Adjoint technique CDI	C	1	1	
Total		1,00	1,00	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		169,20	161,20	4,70

IV - ANNEXES				IV
Listes des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions en 2018				B1.7
N° Bordereau	N° Mandat	Ecriture	Créancier	Montant T.T.C
162	2076	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4986 ASS DAMP DAR SKOL	350,00
162	2077	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13331 ASS DIHUN BRO PONDI	200,00
162	2078	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	9626 FCPE 56	350,00
162	2079	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5074 ASS PETITE PLANETE	350,00
162	2080	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5088 ASS PONTIVY JEUNESSE	500,00
185	2409	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	20103 ASS AMIS DE L ECOLE J. FERRY	400,00
255	3275	SUBVENTION 2019	4787 AMICALE PERSONNEL COMMUNAL ET	14 250,00
Administration Générale				16 400,00
81	1148	SUBVENTION ANIMATIONS NOËL 2018	4826 ASS A.P.O.M.E ETC	5 000,00
228	2955	SUBV. ANIMATIONS 14 JUILLET	5073 ASS LA PETANQUE PONTIVYENNE	950,00
233	3012	SUBV. FETE DE LA MUSIQUE 2019	11091 ASS INDELEBIL SOUND	1 000,00
Fêtes et Cérémonies				6 950,00
163	2166	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4789 AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 150,00
Centre de Secours				2 150,00
163	2138	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6509 FNACA	115,00
163	2139	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	9028 UNC / AFN PONTIVY	115,00
163	2140	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11098 ASS OFFICIERS MARINIERS ET VEU	115,00
Devoir de Mémoire				345,00
368	4711	SUBVENTION SPECTACLE MUSICAL INTERACTIF	6198 ECOLE ALBERT CAMUS	135,00
389	4975	SUBV. NATURE BIODIVERSITE	6201 ECOLE MARCEL COLLET PRIMAIRE	1 613,00
387	4941	SUBV. JOURNEE 21 JUIN	6198 ECOLE ALBERT CAMUS	300,00
387	4940	SUBV. JARDIN ECO CITOYEN	11437 ECOLE JULES FERRY PRIMAIRE	425,00
Enseignement				2 473,00
41	574	REST. SCOLAIRE SEPT/DEC 2018 - C MARQUET	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	3 341,55
41	575	REST. SCOLAIRE SEPT/DEC 2018 - ND DE JOIE	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	1 734,53
41	576	REST. SCOLAIRE SEPT/DEC 2018 - LE CHATEAU	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	3 370,39
149	1928	PARTICIPATION REST. SCOLAIRE ST JOSEPH LE CHATEAU	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	1 929,96
149	1939	PARTICIPATION REST. SCOLAIRE ND DE JOIE	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	684,24
149	1945	PARTICIPATION REST. SCOLAIRE C MARQUET	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	1 479,01
284	3718	PART. REST. SCOLAIRE ST JOSEPH 01/04 AU 05/07	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	2 327,17
311	4056	PART. REST. SCOLAIRE ND DE JOIE 01/04 AU 05/07	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	772,35
311	4057	PART. REST. SCOLAIRE CMARQUET 01/04 AU 05/07	8039 OGEC LA TRINITE DE PONTIVY	1 708,28
Ecoles Primaires				17 347,48
162	2081	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13788 ASS DE LA CASCADE PONTIVYENNE	100,00
162	2082	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4954 ASS ASTRONOMES AMATEURS D ARMO	200,00
162	2083	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13787 ASS LES ATELIERS D'IVY	500,00
162	2084	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5051 ASS LUDOTHEQUE	6 000,00
162	2085	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5081 ASS PONDI TRICOT	200,00
163	2141	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	10094 ASS DES 1001 DANSES	700,00
163	2142	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4951 ASS ARTS ET COLLECTION PONTIVY	600,00
163	2143	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5992 CTE PONTIVY-OUELESSEBOUGOU	700,00
163	2144	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4942 ASS ATELIER PONTIVYEN ARTS PLA	2 200,00
163	2145	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5644 CENTRE DE DANSE PONTIVY	1 100,00
163	2146	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4936 ASS DES AMIS DE STIVAL	900,00
163	2147	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5991 CTE PONTIVY TAVISTOCK	600,00
163	2148	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11099 ASS CRINOLINES ET CIE	500,00
163	2149	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5975 CRIS - GRAIN D'IMAGE	1 550,00
163	2150	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11091 ASS INDELEBIL SOUND	200,00
163	2151	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11396 ASS JAP AND CO	200,00
163	2152	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	9514 ASS KALONEU DERV BRO PONDI	800,00
163	2153	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	7073 KERLENN PONDI	12 650,00
163	2154	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	7476 ASS LE RIDEAU STIVALIEN	200,00
163	2156	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5052 ASS LUNE ET L'AUTRE	900,00
163	2157	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5060 ASS MUSIQUE A CORPS ET CHOEUR	1 800,00
163	2159	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5080 ASS PONDI MOUVEMENT	1 100,00
163	2160	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5082 ASS PONTIVY COUNTRY	1 000,00
163	2161	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	3979 RADIO BRO GWENED	7 036,00
163	2162	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	9039 UNIVERSITE TEMPS LIBRE	800,00
163	2163	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5134 ASS WEST COUNTRY DANCERS	600,00
195	2468	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	10765 ASS LES GAILLARDS D'AVANT PTY	700,00

195	2469	SUBVENTION EDITION 2019 NAPOLEONVILLE EN FETE	11099 ASS CRINOLINES ET CIE	6 000,00
195	2470	SUBVENTION EDITION 2019 FETE DE LA BRETAGNE	4994 ASS ECHANGES CULTURELS	1 400,00
195	2471	SUBVENTION PHOTOGRAPHIES CHÂTEAU 2019	5975 CRIS - GRAIN D'IMAGE	500,00
195	2472	SUBVENTION EDITION 2019	5020 ASS KAN AR BOBL	11 000,00
199	2495	SUBVENTION REALISATION CD	9514 ASS KALONEU DERV BRO PONDY	500,00
228	2954	SUBVENTION 2019	11091 ASS INDELEBIL SOUND	800,00
233	3013	SUBVENTION 2019	5045 ASS LES TRETEAUX DU BLAVET	1 000,00
255	3276	SUBVENTION EVENEMENT 2019	10094 ASS DES 1001 DANSES	500,00
331	4315	SUBVENTION ARZ POBL 2019	4994 ASS ECHANGES CULTURELS	1 500,00
331	4316	SUBVENTION MANIFESTATION 03/10/2019 - UNISSON	6816 HARMONIE MUNICIPALE PONTIVY	700,00
27	367	SUBVENTION 2019 - ACOMPTE	6816 HARMONIE MUNICIPALE PONTIVY	5 000,00
163	2158	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019 - SOLDE	6816 HARMONIE MUNICIPALE PONTIVY	5 000,00
Culturel				77 736,00
163	2136	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4934 ASS DES AMIS DE PONTIVY	1 325,00
163	2137	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019 - CHRONIQUES	4934 ASS DES AMIS DE PONTIVY	3 625,00
Patrimoine				4 950,00
162	2075	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PTMS KERIO 2019	8059 OMS PONTIVY	2 500,00
162	2086	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4719 AERO CLUB PONTIVY	220,00
162	2087	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4755 AIKIDO CLUB PONTIVY	438,00
162	2088	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4785 AMICALE CYCLOTOURISTE PONTIVY	1 170,00
162	2089	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	10547 ASS CENTRE EQUESTRE DE PONTIVY	3 616,00
162	2090	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6732 ASS ATHLETISME PAYS PONTIVY	10 093,00
162	2091	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4959 ASS BALL TRAP CLUB PONTIVY	1 549,00
162	2092	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5786 CANOE KAYAK CLUB PONTIVYEN	10 727,00
162	2093	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	12705 ASS ECHIQUIER CLUB PONTIVY	486,00
162	2094	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6386 ESPOIR NAUTIQUE PONTIVYEN	5 227,00
162	2095	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11175 CLUB SPORT LOISIRS GENDARMERIE	450,00
162	2096	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6733 GSI FOOTBALL	26 234,00
162	2097	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6734 GSI GYMNASTIQUE	7 064,00
162	2098	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6700 ASS G P E	589,00
162	2099	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11115 ASS HANDBALL PAYS PONTIVY	13 680,00
162	2100	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11082 ASS KARATE CENTRE BRETAGNE	3 004,00
162	2101	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4965 ASS LA BOULE PONTIVYENNE	1 001,00
162	2102	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	12835 ASS LE PALET STIVALIEN	365,00
162	2103	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4945 ASS ARCHERS DE PONTIVY	2 019,00
162	2104	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5073 ASS LA PETANQUE PONTIVYENNE	2 899,00
162	2105	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11176 ASS PONDY ANIM ACTIONS	350,00
162	2106	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8271 PONDY AQUA SUB	1 099,00
162	2107	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5727 PONDY FITNESS	2 264,00
162	2108	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11486 ASS PONTIVY ESCRIME	5 871,00
162	2109	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	12264 ASS PTY-MALGUENAC TENNIS TABLE	2 003,00
162	2110	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	14014 ASS PONTIVY SPORTS SOUS-MARINS	1 973,00
162	2111	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8291 PONTIVY TRIATHLON	16 835,00
162	2112	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6736 ASS PONTIVY VOLLEY BALL	3 108,00
162	2113	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5089 LES RANDONNEURS PONTIVYENS	420,00
162	2114	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8482 RLP ATHLETISME	5 656,00
162	2115	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8483 RLP BADMINTON	1 644,00
162	2116	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8484 RLP BASKET	5 107,00
162	2117	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8533 RUGBY CLUB PONTIVYEN	3 749,00
162	2118	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5104 ASS SKOL GOUREN PONDY	2 410,00
162	2119	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5119 ASS TIR DE BOURNAZEL	340,00
162	2120	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5111 ASS SPORTS LOISIRS PONTIVY	220,00
162	2121	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8815 STADE PONTIVYEN	27 234,00
162	2122	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5117 ASS TEMPO	722,00
162	2123	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	12979 TENNIS CLUB PONDY	12 989,00
162	2124	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	11858 ASS TYR PONDY	2 931,00
162	2125	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	4579 VELOCE CLUB PONTIVYEN	9 548,00
162	2126	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	8059 OMS PONTIVY	2 500,00
162	2127	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019 ECOLE DU SPORT	8059 OMS PONTIVY	2 000,00
162	2128	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	6361 ENTENTE MORBIHAN SPORT SCOLAI	500,00
162	2129	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13955 ASS SPORT. COLLEGE C.LANGLAIS	719,00
162	2130	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13956 ASS SPORT. COLLEGE R ROLLAND	2 000,00
162	2131	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13794 ASS SPORT. COLLEGE ST ANGES	978,00

162	2132	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13957 ASS SPORT. LYCEE DU BLAVET	121,00
162	2133	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13954 ASS SPORT. LYCEE J.A.S.I	1 216,00
162	2134	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	9527 ASS SPORT. LEGTA LE GROS CHENE	912,00
162	2135	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13953 ASS SPORT. LYCEE J.LOTH	250,00
170	2223	SUBVENTION EDITION 2019	11024 ASS LA PONTIVYENNE	500,00
170	2224	SUBVENTION 1/2 FINALE 2019	8291 PONTIVY TRIATHLON	2 000,00
170	2225	SUBVENTION EDITION 2019	12309 ASS TRAIL DU KREIZ BREIZH	1 000,00
170	2232	SUBVENTION EDITION 2019	12698 CTE ORGANISATION ESSOR BRETON	8 000,00
199	2494	SUBVENTION KALON CUP HAND 2019	11115 ASS HANDBALL PAYS PONTIVY	2 000,00
199	2515	SUBVENTION EDITION 2019	12322 ASS TOURNOI INTERN GUERLEDAN	3 000,00
202	2605	SUBVENTION EDITION 2019	20116 TOUR DE BRETAGNE FEMININ	6 000,00
353	4530	SUBVENTION EDITION 2019	4998 ASS EQUI PONDI	4 000,00
372	4791	SUBVENTION EDITION 2019	13998 ASS LOUDEAC-PONTIVY SEMI MARAT	2 500,00
Sports				240 000,00
163	2164	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	5890 CONF SYNDICALE DES FAMILLES	500,00
163	2165	SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2019	13481 UFC QUE CHOISIR 56	500,00
Logement				1 000,00
Total des subventions versées				369 351,48

IV - ANNEXES									IV	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE									A11	
Imputation	Nature	Mouvement	Date	N° Bord.	N° Mandat	Ecriture	Montant T.T.C	N° des mandats / Achat des fournitures		
2312	01	Terrains	Ordre	22/11/2019	377	4833	TVX REGIE 2019/ESPACES VERTS/FOURNITURES	2 219,04	1286/4345	
2312	01	Terrains	Ordre	22/11/2019	377	4833	TVX REGIE 2019/ESPACES VERTS/HEURES	2 965,28		
							5 184,32			
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4835	TVX REGIE19/CLSH RAVALMT+ECLAIRAGE REFECTOIR/FOURN	8 102,93	4174/4175/4182/4183/4185/4193/4397/4410/4412/4426/4722/4723/4737	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4835	TVX REGIE19/CLSH RAVALMT+ECLAIRAGE REFECTOIR/HEURE	5 824,16		
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4836	TVX REGIE 2019/BOULODROME LOCAUX PATRIMOINE/FOURNI	7 573,02	1477/1537/4713/4718/4724/4737/4770	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4836	TVX REGIE 2019/BOULODROME LOCAUX PATRIMOINE/HEURES	6 355,44		
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4837	TVX REGIE 2019/CTM MAGASIN+CONTROLE ACCES/FOURNITU	9 906,31	324/531/1483/1564/1996/2905/3180/3281/3453/3846/4130/4131	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4837	TVX REGIE 2019/CTM MAGASIN+CONTROLE ACCES/HEURES	4 937,02		
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4838	TVX REGIE 2019/EC P LANGEVIN CONTROLE ACCES/FOURNI	585,68	291/384/556/1136	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4838	TVX REGIE 2019/EC P LANGEVIN CONTROLE ACCES/HEURES	1 774,08		
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4839	TVX REGIE 2019/EC A CAMUS CONTROLE ACCES/FOURNITUR	2 093,81	981/3761/3881/3886/4302/4787	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4839	TVX REGIE 2019/EC A CAMUS CONTROLE ACCES/HEURES	2 476,24		
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4840	TVX REGIE19/AUBERG JEUNESSE CHARPENTE+COUPEFEU/FOU	2 755,77	1482/1484/1485/1486/1487/1563/2275/2301/2302/2568/2569/2581/3960	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4840	TVX REGIE19/AUBERG JEUNESSE CHARPENTE+COUPEFEU/HEU	1 890,00		
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4841	TVX REGIE 2019/MAIRIE/FOURNITURES	3 506,72	383/613/923/984/1025/1041/1042/1475/1476/1539/1540/1560/1561/1719/2199/2268/2299/2395/2398	
2313	01	Constructions	Ordre	22/11/2019	377	4841	TVX REGIE 2019/MAIRIE/HEURES	3 400,08		
							61 181,26			
2315	01	Voirie	Ordre	22/11/2019	377	4830	TVX REGIE 2019/AMENAGT RUE DE LA FONTAINE/FOURNITU	14 504,75	1384/1515/1708/1709/1770/1782/2173/2182/2261/2779/2819/2823/3168/3200/3283/3286	
2315	01	Voirie	Ordre	22/11/2019	377	4830	TVX REGIE 2019/AMENAGT RUE DE LA FONTAINE/HEURES	3 571,68		
2315	01	Voirie	Ordre	22/11/2019	377	4831	TVX REGIE 2019/MINI STADIUM FBG VERDUN/FOURNITURES	951,51	69/322/539/1999/2391	
2315	01	Voirie	Ordre	22/11/2019	377	4831	TVX REGIE 2019/MINI STADIUM FBG VERDUN/HEURES	1 488,20		
2315	01	Voirie	Ordre	22/11/2019	377	4834	TVX REGIE 2019/AMENAGMT STIVAL/FOURNITURES	15 687,07	1406/1407/1492/1616/1781/1817/1840/1989/2170/2177/2250/2385/2559/2906	
2315	01	Voirie	Ordre	22/11/2019	377	4834	TVX REGIE 2019/AMENAGMT STIVAL/HEURES	12 221,94		
							48 425,15			
Total travaux en régie							114 790,73			

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortisse- ment (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					25 283 317,99									
1641 Emprunts en euros (total)					25 283 317,99									
25930802826 (044)	CREDIT AGRICOLE	26/01/2004	26/01/2004	15/04/2004	600 000,00	F	FIXE	4,450	4,526	EURO	T	P	O	A-1
229353/0237394 (047)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/04/2005	01/04/2005	01/07/2005	425 000,00	F	FIXE	3,770	3,772	EURO	A	P	O	A-1
0243590 (049)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	10/11/2005	10/11/2005	01/04/2006	600 000,00	F	FIXE	3,200	3,201	EURO	A	P	O	A-1
0243594 (050)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	10/11/2005	10/11/2005	01/04/2006	290 000,00	F	FIXE	3,200	3,201	EURO	A	P	O	A-1
0243588 (051)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	12/12/2005	12/12/2005	01/05/2006	1 500 000,00	F	FIXE	3,380	3,380	EURO	A	P	O	A-1
0264587 (055)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/10/2007	01/10/2007	01/12/2007	3 048 254,58	C	Si FIX12-FI X12 compris entre -100 et 100 alors FIX12	3,790	3,807	EURO	A	P	O	E-3
122520200A2207081 (056)	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2007	01/12/2007	01/04/2008	1 400 000,00	F	FIXE	4,600	4,669	EURO	A	P	O	A-1
0266727/001 (057)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	09/11/2007	02/01/2008	01/03/2008	1 527 013,02	C	Si FIX12MI N(6%) compris entre -100 et 100 alors FIX12MA X(3,63%)	3,630	3,685	EURO	A	P	N	E-1
A2209005 (058)	CAISSE D'EPARGNE	22/01/2009	26/01/2009	26/04/2009	1 000 000,00	F	FIXE	4,580	4,647	EURO	A	P	N	A-1
090172/59 (059)	CREDIT AGRICOLE CIB	15/06/2009	03/07/2009	15/09/2009	1 500 000,00	F	FIXE	4,550	4,692	EURO	T	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortisse- ment (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					25 283 317,99									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				12 918 015,03					1 201 683,47	355 879,03		67 814,86
1641 Emprunts en euros (total)				12 918 015,03					1 201 683,47	355 879,03		67 814,86
25930802826 (044)	N		A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,450	13 608,61	151,40		0,00
229353/0237394 (047)	N		A-1	131 282,85	4,00	F	FIXE	3,605	23 465,41	5 834,01		4 949,36
0243590 (049)	N		A-1	48 476,67	0,25	F	FIXE	3,200	46 973,58	3 054,41		1 165,61
0243594 (050)	N		A-1	23 430,49	0,25	F	FIXE	3,200	22 703,89	1 476,30		563,30
0243588 (051)	N		A-1	547 284,91	5,33	F	FIXE	3,380	81 065,26	21 238,24		12 382,69
0264587 (055)	N		E-3	0,00	0,00	C	Si FIX12-FIX 12 compris entre -100 et 100 alors FIX12	3,843	159 118,34	46 419,99		0,00
122520200A2207081 (056)	N		A-1	601 188,74	6,50	F	FIXE	4,664	71 289,17	31 363,62		14 134,61
0266727/001 (057)	N		E-1	0,00	0,00	C	Si FIX12MIN(6%) compris entre -100 et 100 alors FIX12MAX (3,63%)	0,000	89 854,14	47 656,44		0,00
A2209005 (058)	N		A-1	324 998,55	3,25	F	FIXE	4,644	72 450,89	18 456,01		10 336,76
090172/59 (059)	N		A-1	880 162,12	9,42	F	FIXE	4,601	72 507,32	42 823,12		1 891,14

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		12 918 015,03					1 201 683,47	355 879,03	0,00	67 814,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
					0,00									
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
					0,00									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
					0,00									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
0264587 (055)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	3 048 254,58	0,00	3 : Ecart indice zone euro	21,00		FIX12	FIX12	0,00		3,843	46 419,99	0,00	0,00
0266727/001 (057)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 527 013,02	0,00	1 : Indice en euro	19,00		FIX12MAX(3,63%)	FIX12MAX(3,63%)	0,00		0,000	47 656,44	0,00	0,00
TOTAL (E)		4 575 267,60	0,00						0,00			94 076,43	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
					0,00									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		4 575 267,60	0,00						0,00			94 076,43	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	12 918 015,03					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1		1			
	% de l'encours	0,00 %		0,00 %			
	Montant en euros	0,00		0,00			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrive les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	
Annuité nette de la dette de l'exercice	1 557 562,50
Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	1 557 562,50
Recettes réelles de fonctionnement	13 103 124,62

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	11,89
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Délégation d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortisse- ment (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					3 717 016,44									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		3 500 688,58					138 381,64	68 043,92	0,00	43 166,71

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
					0,00									
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
					0,00									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
					0,00									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
					0,00									
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
					0,00									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17					
	% de l'encours	23,91 %					
	Montant en euros	3 500 688,58					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	222 982,50	209 853,70	6 856,46	2 431,91	4 424,55
	222 982,50	209 853,70	6 856,46	2 431,91	4 424,55
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	222 982,50	209 853,70	6 856,46	2 431,91	4 424,55
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
					15 656 957,66	10 927 854,08										301 048,57	458 936,20	
DETTE GARANTIE	2016	P	OGECLA TRINITE - TRAVAUX ECOLE CLAUDE MARQUET	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	15 000,00	10 517,91	6,83	M	F	FIXE	0,904	F	FIXE	0,900	A-1	101,86	1 467,32	
DETTE GARANTIE	2016	P	LOGEMENT LE CLOS DES VIGNES LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	13 726,50	12 983,77	45,25	A	F	FIXE	1,623	F	FIXE	1,600	A-1	213,71	190,13	
DETTE GARANTIE	2016	P	LOGEMENT LE CLOS DES VIGNES LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	43 095,00	39 749,53	35,25	A	F	FIXE	1,370	F	FIXE	1,350	A-1	555,75	853,27	
DETTE GARANTIE	2016	P	GARANTIE EMPRUNT OGECLA TRINITE ECOLE LE CHATEAU	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	42 500,00	27 230,43	6,17	M	F	FIXE	1,378	F	FIXE	1,350	A-1	403,53	4 147,77	
DETTE GARANTIE	2015	P	REHABILITATION DE 52 LOGEMENTS KEROPERT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	125 000,00	102 722,04	15,00	A	F	FIXE	1,464	F	FIXE	1,600	A-1	1 463,94	5 717,58	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DETTE GARANTIE	2014	P	RENOVATION CHAUFFAGE LE VELODROMME	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	100 000,00	83 130,46	19,00	A	F	FIXE	1,604	F	FIXE	1,850	A-1		1 386,15	3 503,72
DETTE GARANTIE	2014	P	RENOVATION CHAUFFAGE LE VELODROMME	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	55 000,00	42 888,02	14,00	A	F	FIXE	1,606	F	FIXE	1,850	A-1		726,41	2 512,32
DETTE GARANTIE	2014	P	RESIDENCE D'ACCUEIL RUE DE LA PLAGE (LES FOYERS RENNES)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	549 020,98	489 573,74	34,83	A	F	FIXE	0,767	F	FIXE	2,050	A-1		4 013,23	12 079,68
DETTE GARANTIE	2014	P	RESIDENCE D'ACCUEIL RUE DE LA PLAGE (LES FOYERS RENNES)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	131 610,54	120 681,34	44,83	A	F	FIXE	0,773	F	FIXE	2,050	A-1		983,22	2 220,82
DETTE GARANTIE	2014	P	LES HAMEAUX DE TALIN LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	105 088,00	93 337,41	33,83	A	F	FIXE	1,694	F	FIXE	1,850	A-1		1 526,27	2 054,39
DETTE GARANTIE	2014	P	LES HAMEAUX DE TALIN LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	38 964,00	35 782,12	43,83	A	F	FIXE	1,677	F	FIXE	1,850	A-1		581,44	557,60
DETTE GARANTIE	2014	P	LES HAMEAUX DE TALIN LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	129 914,50	113 089,38	33,83	A	F	FIXE	0,851	F	FIXE	1,050	A-1		927,79	2 884,41
DETTE GARANTIE	2014	P	LES HAMEAUX DE TALIN LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	36 398,00	32 790,81	43,83	A	F	FIXE	0,841	F	FIXE	1,050	A-1		267,29	619,75
DETTE GARANTIE	2014	P	GARANTIE EADM LE CLOS DU MANOIR	CREDIT AGRICOLE	468 000,00	468 000,00	0,25	A	F	FIXE	2,212	F	FIXE	2,166	A-1		10 276,24	0,00
DETTE GARANTIE	2014	P	FAGOT 2 CAP LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	241 030,00	215 512,72	33,58	A	F	FIXE	1,941	F	FIXE	1,825	A-1		4 070,71	4 525,59
DETTE GARANTIE	2014	P	FAGOT 2 CAP LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	28 580,50	26 409,45	43,58	A	F	FIXE	1,940	F	FIXE	1,850	A-1		495,73	386,80
DETTE GARANTIE	2014	P	FAGOT 2 CAP LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	111 815,50	98 072,38	33,58	A	F	FIXE	1,108	F	FIXE	1,050	A-1		1 054,86	2 390,04
DETTE GARANTIE	2014	P	FAGOT 2 CAP LORIENT HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	13 436,00	12 192,69	43,58	A	F	FIXE	1,106	F	FIXE	1,050	A-1		130,31	217,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DETTE GARANTIE	2013	P	LOGEMENT ECOLE PAUL LANGEVIN (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	72 500,00	63 589,11	33,58	A	F	FIXE	1,069	F	FIXE	1,036	A-1		683,96	1 549,68
DETTE GARANTIE	2013	P	LOGEMENT ECOLE PAUL LANGEVIN (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	20 046,50	18 191,46	43,58	A	F	FIXE	1,073	F	FIXE	1,036	A-1		194,41	324,00
DETTE GARANTIE	2013	P	RESIDENCE CLEMENCEAU (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	221 000,00	197 603,24	33,17	A	F	FIXE	1,950	F	FIXE	2,850	A-1		3 732,43	4 149,51
DETTE GARANTIE	2013	P	RESIDENCE CLEMENCEAU (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	441 101,00	386 885,74	33,17	A	F	FIXE	1,114	F	FIXE	2,050	A-1		4 161,30	9 428,45
DETTE GARANTIE	2013	P	RESIDENCE CLEMENCEAU (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	20 401,00	18 851,28	43,17	A	F	FIXE	1,932	F	FIXE	2,850	A-1		353,86	276,10
DETTE GARANTIE	2013	P	RESIDENCE CLEMENCEAU (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	40 716,00	36 948,29	43,17	A	F	FIXE	1,102	F	FIXE	2,050	A-1		394,87	658,06
DETTE GARANTIE	2013	P	CLOS DES VIGNES 4 LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	115 543,50	105 327,30	42,75	A	F	FIXE	1,981	F	FIXE	2,850	A-1		1 978,06	1 594,97
DETTE GARANTIE	2013	P	CLOS DES VIGNES 4 LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	386 305,00	338 575,38	32,75	A	F	FIXE	2,005	F	FIXE	2,850	A-1		6 400,54	7 399,60
DETTE GARANTIE	2012	P	COMPACTAGE DE PRETS(BSH)(ex N° 162 170 174)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	896 203,61	796 358,37	32,33	T	V	LIVRETA - 0,20000	2,077	V	LIVRETA - 0,20000	2,050	A-1		16 405,44	14 712,96
DETTE GARANTIE	2012	P	COMPACTAGE DE PRETS (BSH)(ex N° 138 140)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	465 972,92	398 912,89	22,33	T	V	LIVRETA + 1,20000	3,450	V	LIVRETA + 1,20000	3,450	A-1		13 889,73	10 354,13
DETTE GARANTIE	2012	P	COMPACTAGE DE PRETS (ex N° 164 168 175) BSH	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 061 186,04	964 513,02	32,33	T	V	LIVRETA + 0,60000	2,815	V	LIVRETA + 0,60000	2,850	A-1		27 535,62	14 788,27
DETTE GARANTIE	2012	P	RESIDENCE DE LA PLAGE(BSH)(Ex N°176)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	116 986,67	71 060,69	10,17	T	F	FIXE	1,777	F	FIXE	1,741	A-1		1 323,67	6 279,11
DETTE GARANTIE	2012	P	CONSTRUCTION DE 10 LOGTS COUR TALMON (ex N° 109)(BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	180 001,72	126 189,25	14,42	T	F	FIXE	1,777	F	FIXE	1,741	A-1		2 311,20	7 586,47

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DETTE GARANTIE	2012	P	CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS CITE PASTEUR (ex N°97)(BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	238 357,40	148 003,60	10,42	T	F	FIXE	1,777	F	FIXE	1,741	A-1		2 753,14	12 738,06
DETTE GARANTIE	2012	P	TRAVAUX ECOLE NOTRE DAME DE JOIE	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	32 500,00	23 532,81	12,92	M	F	FIXE	3,407	F	FIXE	3,200	A-1		778,12	1 437,08
DETTE GARANTIE	2010	P	TRAVAUX ECOLE LE CHATEAU	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	180 000,00	8 476,87	0,33	M	F	FIXE	2,254	F	FIXE	2,100	A-1		406,77	20 044,59
DETTE GARANTIE	2013	P	CLOS DES VIGNES 3 LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	56 803,32	52 620,54	43,00	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050	A-1		1 093,75	732,97
DETTE GARANTIE	2013	P	CLOS DES VIGNES 3 LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	209 260,44	187 614,95	33,00	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050	A-1		3 923,87	3 793,05
DETTE GARANTIE	2013	P	CLOS DES VIGNES 3 LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	24 351,71	22 897,69	43,00	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,850	A-1		659,99	259,68
DETTE GARANTIE	2013	P	CLOS DES VIGNES 3 LE LOGIS BRETON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	89 711,18	81 779,75	33,00	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,850	A-1		2 371,10	1 416,48
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 3 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	90 893,50	83 003,55	42,83	A	F	FIXE	2,042	F	FIXE	2,050	A-1		1 726,11	1 196,90
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 3 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	313 571,00	275 335,53	32,17	A	F	FIXE	2,040	F	FIXE	2,050	A-1		5 763,29	5 800,29
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 1 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	21 798,50	20 345,72	42,83	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050	A-1		421,80	229,95
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 1 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	119 891,00	107 491,90	32,83	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050	A-1		2 243,40	1 942,35
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 1 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	30 991,00	29 486,39	42,83	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,850	A-1		847,47	249,49
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 1 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	170 451,50	156 044,19	32,83	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,850	A-1		4 513,83	2 335,63

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 1 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	83 880,50	0,00	0,00	A	F	FIXE	3,408	F	FIXE	3,386	A-1		2 539,41	1 836,46
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 2 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	42 146,00	39 337,15	42,83	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050	A-1		815,53	444,59
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 2 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	179 426,50	160 870,26	32,83	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	1,550	A-1		3 357,43	2 906,88
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 2 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	55 082,50	52 408,25	42,83	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,350	A-1		1 506,28	443,43
DETTE GARANTIE	2012	P	BEAUVALLON 2 (TALIN) AIGUILLON CONSTRUCTION	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	234 500,00	214 679,01	32,83	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,350	A-1		6 209,93	3 213,26
DETTE GARANTIE	2012	P	ADAPEI LES PAILLONS BLANCS(logts rue Blaise Pascal)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	37 500,00	21 809,84	7,50	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050	A-1		496,77	2 423,02
DETTE GARANTIE	2011	P	LES JARDINS DU BLAVET(Armorique Habitat)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	138 661,00	119 030,57	30,83	A	F	FIXE	2,103	F	FIXE	2,022	A-1		2 488,84	2 376,06
DETTE GARANTIE	2011	P	LES JARDINS DU BLAVET(Armorique Habitat)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	306 762,00	270 559,03	30,83	A	F	FIXE	2,915	F	FIXE	2,850	A-1		7 840,52	4 546,69
DETTE GARANTIE	2011	P	QUARTIER D'HABITAT DU TALIN (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	27 397,50	20 470,25	30,75	A	F	FIXE	0,796	F	FIXE	2,050	A-1		0,00	769,70
DETTE GARANTIE	2011	P	QUARTIER D'HABITAT DU TALIN (BSH)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	34 562,50	25 344,34	30,75	A	F	FIXE	1,077	F	FIXE	2,850	A-1		0,00	1 024,24
DETTE GARANTIE	2011	C	ADAPEI LES PAILLONS BLANCS(logts Rue Blaise Pascal)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	35 840,07	15 530,68	6,25	T	F	FIXE	3,207	F	FIXE	3,129	A-1		540,02	2 389,36
DETTE GARANTIE	2011	P	ADAPEI LES PAILLONS BLANCS (logts Rue Blaise Pascal)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	464 792,10	378 106,18	21,25	T	F	FIXE	3,127	F	FIXE	3,085	A-1		11 924,29	11 634,77
DETTE GARANTIE	2011	P	KEROSTIN BRETAGNE SUD HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	81 896,00	63 740,30	40,17	A	F	FIXE	1,936	F	FIXE	1,850	A-1		1 216,52	2 017,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DETTE GARANTIE	2011	P	KEROSTIN BRETAGNE SUD HABITAT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	88 701,00	70 624,46	40,17	A	F	FIXE	1,092	F	FIXE	1,050	A-1		762,65	2 008,51
DETTE GARANTIE	2010	P	AIGUILLON CONSTRUCTION (11logts PLS TRELEAU)	CREDIT AGRICOLE	24 750,00	19 407,93	20,75	T	F	FIXE	2,953	F	FIXE	2,880	A-1		578,88	663,96
DETTE GARANTIE	2011	X	AIGUILLON CONSTRUCTION (11 logts PLUS TRELEAU)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	24 750,00	19 579,21	31,00	A	F	FIXE	2,350	F	FIXE	2,318	A-1		474,96	631,60
DETTE GARANTIE	2010	P	LE LOGIS BRETON (Le Clos des Vignes 2)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	272 893,00	237 904,24	30,83	A	F	FIXE	2,348	F	FIXE	2,318	A-1		5 695,50	4 457,52
DETTE GARANTIE	2010	P	LE LOGIS BRETON (Le Clos des Vignes 2)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	127 142,00	116 989,32	40,83	A	F	FIXE	2,348	F	FIXE	2,318	A-1		2 780,18	1 315,98
DETTE GARANTIE	2008	P	AIGUILLON CONSTRUCTION (11 logts PLS TRELEAU)	CREDIT AGRICOLE	263 372,00	238 428,57	39,08	T	F	FIXE	3,580	F	FIXE	3,578	A-1		8 591,53	2 738,56
DETTE GARANTIE	2009	P	AIGUILLON RESIDENCE BEAUVALLON	CREDIT COOPERATIF	329 320,50	242 539,26	19,67	T	F	FIXE	2,463	F	FIXE	2,440	A-1		6 062,53	9 450,39
DETTE GARANTIE	2009	C	AIGUILLON CONSTRUCTION (11 logts TRELEAU)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	240 236,00	183 383,47	39,00	A	F	FIXE	2,117	F	FIXE	1,850	A-1		3 501,26	5 873,95
DETTE GARANTIE	2009	C	AIGUILLON CONSTRUCTION (Zac De TALIN)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	292 500,00	198 854,72	29,75	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		3 836,35	8 515,67
DETTE GARANTIE	2009	C	AIGUILLON CONSTRUCTION (Zac De TALIN)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	45 500,00	32 522,44	39,83	A	F	FIXE	1,835	F	FIXE	1,850	A-1		623,30	1 169,38
DETTE GARANTIE	2009	P	LE LOGIS BRETON (Le Grand Resto)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	143 423,02	117 795,78	39,83	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		662,32	2 626,44
DETTE GARANTIE	2009	P	LE LOGIS BRETON (Le Grand Resto)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	364 703,96	280 886,76	29,83	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 592,13	8 590,11
DETTE GARANTIE	2006	P	GARANTIE C.A.T."LA VIEILLE RIVIERE"	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	61 000,00	6 390,96	1,17	T	F	FIXE	3,556	F	FIXE	3,510	A-1		332,63	4 915,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DETTE GARANTIE	2001	P	RESTRUCTURATION FOYER RUE DE LA PLAGE OPHLM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1 081 092,21	83 887,26	0,58	A	F	FIXE	4,298	F	FIXE	4,300	A-1		7 065,59	80 428,83
DETTE GARANTIE	1992	P	GARANTIE FOYER D'ARMOR RACHAT DE PRET	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	52 809,86	8 475,12	2,17	A	F	FIXE	6,009	F	FIXE	18,323	A-1		2 394,94	2 610,57
DETTE GARANTIE	1990	P	GARANTIE CCAS LOGEMENTS D'ACCUEIL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	28 366,19	3 534,29	1,00	A	F	FIXE	5,769	F	FIXE	20,701	A-1		1 106,20	1 634,88
DETTE GARANTIE	1989	P	GARANTIE OPHLM FOYER LOGT RUE NATIONALE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	2 623 632,34	940 241,54	6,08	A	F	FIXE	4,967	F	FIXE	7,635	A-1		79 994,37	107 458,85
DETTE GARANTIE	1976	P	CONSTRUCTION DE 32 HLMO A KEROPERT	H.L.L.M	2 180,02	63,09	0,50	A	F	FIXE	0,866	F	FIXE	1,000	A-1		1,26	62,57
DETTE GARANTIE	1981	P	Constuction de 20 logts rue de la plage OPHLM	H.L.L.M	3 414,86	156,09	0,25	A	F	FIXE	3,058	F	FIXE	3,350	A-1		10,28	151,00
TOTAL GENERAL					15 656 957,66	10 927 854,08											301 048,57	458 936,20

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	
Annuité nette de la dette de l'exercice	206 425,56
Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	206 425,56
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Délégation d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/04/2009	DETTE GARANTIE			35 840,07
01/04/2009	DETTE GARANTIE			464 792,10
02/07/2008	DETTE GARANTIE			143 423,02
02/07/2008	DETTE GARANTIE			364 703,96
03/04/2013	DETTE GARANTIE			241 030,00
03/04/2013	DETTE GARANTIE			28 580,50
03/04/2013	DETTE GARANTIE			111 815,50
03/04/2013	DETTE GARANTIE			13 436,00
03/07/2013	DETTE GARANTIE			105 088,00
03/07/2013	DETTE GARANTIE			38 964,00
03/07/2013	DETTE GARANTIE			129 914,50
03/07/2013	DETTE GARANTIE			36 398,00
03/10/2012	DETTE GARANTIE			896 203,61
03/10/2012	DETTE GARANTIE			465 972,92
03/10/2012	DETTE GARANTIE			1 061 186,04
03/10/2012	DETTE GARANTIE			116 986,67
03/10/2012	DETTE GARANTIE			180 001,72
03/10/2012	DETTE GARANTIE			238 357,40
04/11/2009	DETTE GARANTIE			81 896,00
04/11/2009	DETTE GARANTIE			88 701,00
04/12/2013	DETTE GARANTIE			468 000,00
05/12/2012	DETTE GARANTIE			72 500,00
05/12/2012	DETTE GARANTIE			20 046,50
05/12/2012	DETTE GARANTIE			32 500,00
08/04/2010	DETTE GARANTIE			21 798,50
08/04/2010	DETTE GARANTIE			119 891,00
08/04/2010	DETTE GARANTIE			30 991,00
08/04/2010	DETTE GARANTIE			170 451,50
08/04/2010	DETTE GARANTIE			83 880,50
08/04/2010	DETTE GARANTIE			42 146,00
08/04/2010	DETTE GARANTIE			179 426,50
08/04/2010	DETTE GARANTIE			55 082,50
08/04/2010	DETTE GARANTIE			234 500,00
08/05/2010	DETTE GARANTIE			37 500,00
08/12/2015	DETTE GARANTIE			42 500,00
10/02/2010	DETTE GARANTIE			27 397,50

10/02/2010	DETTE GARANTIE			34 562,50
10/02/2014	DETTE GARANTIE			13 726,50
10/02/2014	DETTE GARANTIE			43 095,00
11/12/1990	DETTE GARANTIE			28 366,19
15/12/2009	DETTE GARANTIE			272 893,00
15/12/2009	DETTE GARANTIE			127 142,00
17/02/2014	DETTE GARANTIE			100 000,00
17/02/2014	DETTE GARANTIE			55 000,00
17/12/2008	DETTE GARANTIE			292 500,00
17/12/2008	DETTE GARANTIE			45 500,00
18/07/2001	DETTE GARANTIE			1 081 092,21
19/01/1989	DETTE GARANTIE			2 623 632,34
23/02/2015	DETTE GARANTIE			125 000,00
23/03/2006	DETTE GARANTIE			61 000,00
24/09/2008	DETTE GARANTIE			24 750,00
24/09/2008	DETTE GARANTIE			24 750,00
24/09/2008	DETTE GARANTIE			263 372,00
24/09/2008	DETTE GARANTIE			240 236,00
25/03/1981	DETTE GARANTIE			3 414,86
25/05/2009	DETTE GARANTIE			329 320,50
26/05/2010	DETTE GARANTIE			180 000,00
26/05/2010	DETTE GARANTIE			306 762,00
26/06/2012	DETTE GARANTIE			221 000,00
26/06/2012	DETTE GARANTIE			441 101,00
26/06/2012	DETTE GARANTIE			20 401,00
26/06/2012	DETTE GARANTIE			40 716,00
26/09/2016	DETTE GARANTIE			15 000,00
28/03/2012	DETTE GARANTIE			549 020,98
28/03/2012	DETTE GARANTIE			131 610,54
28/03/2012	DETTE GARANTIE			115 543,50
28/03/2012	DETTE GARANTIE			386 305,00
28/08/1992	DETTE GARANTIE			52 809,86
29/06/2011	DETTE GARANTIE			56 803,32
29/06/2011	DETTE GARANTIE			209 260,44
29/06/2011	DETTE GARANTIE			24 351,71
29/06/2011	DETTE GARANTIE			89 711,18
29/06/2011	DETTE GARANTIE			90 893,50
29/06/2011	DETTE GARANTIE			313 571,00
30/06/1976	DETTE GARANTIE			2 180,02
30/06/2010	DETTE GARANTIE			138 661,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV - ANNEXES			IV
VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES			A 10.4
N° Inventaire	Désignation	Exercice	Valeur Acquisition
2031-2019-002890	FRAIS D'ETUDES RUE G QUINIVET	2019	3 600,00
2031-2019-002896	MISSION Coworking/VE 2019	2019	500,00
2031-2019-002920	ETUDES PLATE FORME MULTIMODALE	2019	1 440,00
2031-2019-002921	ETUDES PLATE FORME MULTIMODALE	2019	1 515,00
2031-2019-002929	convention plan mobilité	2019	17 376,30
2031-2019-002934	ETUDE AMENA BD ALSACE LORRAINE	2019	22 620,00
2031-2019-002989	ETUDE FAISABILITE PISCINE EXT	2019	15 564,00
2031-2019-002990	ETUDE AMG BD ALSACE LORRAINE	2019	6 060,00
	2031 Frais d'études		68 675,30
2051-2019-002851	OFFICE 365 PREMIUM	2019	12,47
2051-2019-002854	LICENCES PREVISOFIT 2019	2019	1 181,25
2051-2019-002886	SYSTEME TELEPHONIE AVAYA	2019	16 120,49
2051-2019-002856	OFFICE 365 BUSINESS PREMIUM	2019	748,44
2051-2019-002919	LICENCE ESPACE FAMILLE 2019	2019	6 686,17
2051-2019-002852	OFFICE 365 PREMIUM	2019	396,47
2051-2019-002858	LICENCES CEGID/MGDIS SOFI	2019	216,00
2051-2019-002879	LICENCE OFFICE 365 PREMIUM	2019	112,32
2051-2019-002878	LICENCE W10 OEM	2019	117,60
2051-2019-002880	LICENCE OFFICE 365 PREMIUM	2019	1 222,45
2051-2019-002881	WIN SRV 2019 + CAL	2019	7 125,60
2051-2019-002887	LICENCES 2019 DOCUMALIS	2019	8 148,00
2051-2019-002882	LICENCES MAILINBLACK	2019	74,40
2051-2019-002883	INTERFACE SOFI/MGDIS	2019	2 451,84
2051-2019-002884	OFFICE 365 PREMIUM	2019	299,38
2051-2019-002898	LICENCE CEGIG GF - ANNEE 2019	2019	2 989,00
2051-219-002894	OFFICE 365 PREMIUM	2019	124,74
2051-2019-002899	OFFICE 365 PREMIUM * 9MOIS	2019	1 347,19
2051-2019-002903	REFONTE SITE WEB	2019	19 504,80
2051-2019-002905	LICENCES CIRIL RH	2019	492,05
2051-2019-002914	15 LICENCES MIB ANNEE 2019	2019	166,04
2051-2019-002924	1 LICENCE W10 PRO	2019	58,80
2051-2019-002926	LICENCES KASPERSKI ESC	2019	2 435,33
2051-2019-002935	LICENCE ACROBAT PRO DC	2019	217,68
2051-2019-002936	LICENCE ARPEGE CONCERTO OPUS	2019	708,00
2051-2019-002937	LICENCES ADOBE	2019	3 983,28
2051-2019-002941	LICENCE ESPACE CITOYEN PREMIUM	2019	3 300,00
2051-2019-002985	LICENCE TEAMVIEWER	2019	1 609,80
	2051 Conc.Dr.Sim.Logiciel		81 849,59
2115-2019-002901	ACQUIS TERRAIN 47 RUE DEGAULLE	2019	10 000,00
2115-2019-002902	FRAIS S/ACQU TERR RUE DEGAULL	2019	1 293,65
	2115 Terrains bâtis		11 293,65
2116-2019-002893	Pavé granit columbarium	2019	2 356,20
2116-2019-003000	CAVURNE INOX	2019	12 984,00
	2116 Cimetière		15 340,20
21568-2019-002992	3 POTEAUX INCENDIE	2019	8 640,00

	21568 autre mat. De def. Civile		8 640,00
21578-2019-002979	PLAQUES RUES	2019	2 347,97
21578-2019-002986	JEU 2 FEUX MILLENIUM	2019	3 235,15
21578-2019-002991	SIGNALETIQUE VOIRIE	2019	2 645,26
21578-2019-002995	PANNEAUX SIGNALISATION	2019	2 923,28
21578-2019-003002	PANNEAU RUE 30	2019	1 171,80
21578-2019-003014	4 PANNEAUX SIGNALI ROUTIERE	2019	757,52
	21578 Autre mat. Et outil. de Voirie		13 080,98
2158-2019-002917	5 BANCS 6 BORNES A VELOS	2019	5 454,07
2158-2019-002923	ENSEMBLE (BULLE/BABYFOOT)	2019	3 500,00
	2158 Autres inst. mat. outil. techn		8 954,07
2161-2019-002906	REST STATUE Egl NDJ/V.FERRIER	2019	2 845,20
2161-2019-002980	REST STAT ST-VCT FERRIER NDJ	2019	476,40
	2161 Oeuvres et objets d'art		3 321,60
2182-2019-002900	RENAULT MASTER DV266GT	2019	16 200,00
2182-2019-002911	FOURGON MOVANO L2H2 CDTI	2019	16 837,66
2182-2019-002912	BOULE DE REMORQUAGE PR MOVANO	2019	792,00
2182-2019-002913	FOURGON DUCATO 130cv FF182SP	2019	28 612,76
2182-2019-002939	TRACTEUR DEUTZ 5110 G GS	2019	53 963,76
2182-2019-003003	OPEL COMBO CARGO PC 1.5 D 100	2019	15 057,24
	2182 Matériel de transport		131 463,42
2183-2019-002853	DELL NETWORKING N1524P	2019	1 058,40
2183-2019-002885	SYSTEME TELEPHONIE AVAYA	2019	11 727,54
2183-2019-002857	DELL DD SATA 1.8 TO	2019	2 935,68
2183-2019-002889	SWITCH DELL N1548P + MOD GBIC	2019	2 025,60
2183-2019-002915	PC PORTABLE ASUS	2019	840,00
2183-2019-002918	PC LENOVO THINKCENTRE M720Q	2019	8 399,88
2183-2019-002922	VIDPROJ EPSON EB685WI	2019	1 640,00
2183-2019-002945	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	2019	1 640,00
2183-2019-002940	TPE ICT220 + PINPAD IPP310	2019	1 916,00
2183-2019-002946	TABLEAU i3BOARD 87"	2019	999,00
2183-2019-002947	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685W	2019	1 350,00
2183-2019-002948	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685WI	2019	1 640,00
2183-2019-002949	TABLEAU i3BOARD 87"	2019	999,00
2183-2019-002950	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB685W	2019	1 350,00
2183-2019-002987	ASUS P17 PORTABLE 17"	2019	990,00
2183-2019-002997	LENOVO THINKCENTRE M720Q	2019	12 899,88
2183-2019-002999	TOSHIBA SATELLITE PRO R50-E-15	2019	645,00
	2183 Mat.de bureau et Mat.Inform.		53 055,98
2184-2019-002859	FAUTEUIL AZKAR	2019	1 803,67
2184-2019-002916	TABOURET MICRO	2019	2 038,66
2184-2019-002925	BAC A BD ROULETTES MIDIBOX	2019	753,89
2184-2019-002951	VITRINE 180 * 52	2019	610,74
2184-2019-002952	CHAISE IZOALU	2019	808,85
2184-2019-002994	GRILLE EXPO + CHARIOT	2019	1 698,00
2184-2019-002996	BUREAU REGLABLE 160*80	2019	673,62
2184-2019-002998	PUPITRE LUMIERE ELEMENT2	2019	4 780,00
	2184 Mobilier		13 167,43
2188-2019-002848	Table INOX 200 x 70	2019	1 954,80
2188-2019-002849	lot 5 Chariots 3 niveaux	2019	2 350,80

2188-2019-002860	ABRI ST AUBIN 28MM	2019	799,00
2188-2019-002888	RAMPE AMOVIBLE	2019	1 068,38
2188-2019-002892	CLAUSTRAS	2019	1 778,41
2188-2019-002897	GPB PACK COLOMBUS GILETS	2019	2 838,59
2188-2019-002904	SYSTEME MESURE TEMPERATURES	2019	5 594,40
2188-2019-002907	DECOMPACTEUR WIEDENMANN XD8	2019	45 999,55
2188-2019-002908	PLATEAU DE COUPE FAST BACK62	2019	3 960,00
2188-2019-002909	PLATEAU ACIER RIO DE BENNE	2019	4 560,00
2188-2019-002910	BENNE BT180 MAILLEUX	2019	1 428,00
2188-2019-002930	2 caissons grand volume	2019	11 366,00
2188-2019-002933	CANON EOS200D APP PHOTO	2019	599,89
2188-2019-002931	TAILLE HAIES STIHL HS87R750	2019	581,63
2188-2019-002932	5 CHALETS 3M X 2M	2019	23 982,00
2188-2019-002938	MIXEUR GIRAFE SAMMIC TRX-21	2019	4 188,00
2188-2019-002942	ENSACHEUR UF 4 ATEX 4 BACS	2019	14 818,80
2188-2019-002943	STRUCTURE GINKO TOURELLES JEUX	2019	16 320,00
2188-2019-002944	ESSOREUSE 12KG/65L	2019	3 143,70
2188-2019-002983	CHARIOT NET CARE	2019	869,40
2188-2019-002984	STAGER 610D	2019	2 309,00
2188-2019-003004	TOSHIBA PRO R50E-127	2019	3 349,00
2188-2019-003001	TONDEUSE HONDA HRX537HYEA	2019	1 198,80
2188-2019-003005	PERCHE ELAGUEUSE HT133	2019	853,10
2188-2019-003006	AUTOLAVEUSE NILFISK SC351	2019	5 950,56
2188-2019-003007	FRIGINOX MX27SX TS	2019	18 810,00
2188-2019-003013	TABOURETS/CHAISE/PRESENTOIRS/T	2019	3 891,08
	2188 Autres immo corporelles		184 562,89
2312-2019-002982	Trvx Terrain Fbg Verdun - 0502	2019	21 410,40
2312-2019-002955	Espaces Verts Divers - 0324	2019	10 244,67
	2312 Terrains		31 655,07
2313-2019-003015	Trvx Poumon Vert 0351	2019	22 680,00
2313-2019-002891	Trvx Ecole P Langevin - 0406	2019	24 051,98
2313-2019-002895	Trvx Palais des Congrès - 0633	2019	29 513,31
2313-2019-002981	Trvx Bâtiments CTM - 0113	2019	24 787,54
2313-2019-002956	Trvx Locaux Mairie - 0116	2019	9 675,70
2313-2019-002958	Trvx Château - 0600	2019	587 070,81
2313-2019-002959	Tennis - 0541	2019	953 988,22
2313-2019-002963	Trvx Bât. Communanux - 0112	2019	44 816,44
2313-2019-002964	Trvx Auberge Jeunesse - 0733	2019	101 962,56
2313-2019-002967	Boulodrome - 0122	2019	720,00
2313-2019-002968	Eglise StMeriadek Stival -0605	2019	33 730,26
2313-2019-002969	Trvx Terrain Toulboubou - 0503	2019	26 357,40
2313-2019-002970	Centre Social MPT - 0105	2019	31 417,25
2313-2019-002972	Théâtre des Halles - 0628	2019	37 601,04
2313-2019-002974	Trvx Ecole QUINIVET - 0405	2019	22 540,98
2313-2019-002977	Trvx Ecole M. Collet - 0409	2019	22 426,20
2313-2019-002978	Trvx Salle Kérantré - 0535	2019	58 972,20
2313-2019-002988	Trvx Gymnase Kerjalotte - 0532	2019	6 115,20
2313-2019-002993	Trvx Piscine Plein air - 0544	2019	24 490,92
2313-2019-003008	Trvx Ecole J.FERRY 0411	2019	19 924,80
2313-2019-003009	Trvx Ecole A.CAMUS - 0404	2019	4 334,40

2313-2019-003010	Chapelle Ste Treohine - 0604	2019	410,40
	2313 Constructions		2 087 587,61
2315-2019-002953	Trvx Bâtiments CTM - 0113	2019	12 181,79
2315-2019-002954	Trvx de Voirie - 0303	2019	586 706,72
2315-2019-002957	Rue Nationale et abords - 0354	2019	89 538,00
2315-2019-002960	Papi - 0305	2019	365 435,00
2315-2019-002961	Mini Stadium - 0542	2019	54 992,52
2315-2019-002962	Aménagt Quart Stival 0340	2019	661 337,77
2315-2019-002965	Equip. Securite Police - 0725	2019	6 730,49
2315-2019-002966	Eclairage Public - 0312	2019	32 304,78
2315-2019-002971	Réseau/Voirie Ctre Ville -0355	2019	19 190,51
2315-2019-002973	Piscine Plein Air - 0544	2019	1 199,38
2315-2019-002976	Poumon Vert - 0351	2019	24 927,00
2315-2019-003012	Trvx Ecole M COLLET - 0409	2019	17 285,60
	2315 Instal., Mat.et Out. Tech.		1 871 829,56
2316-2019-002975	Fonds Artist. Municipal - 0610	2019	10 997,60
	2316 Rest. Coll. et Oeuvres d'art		10 997,60